



PRÉFET DU NORD

Lille, le 11 décembre 2014

Communiqué de presse

70^E ANNIVERSAIRE DES CRS : LE PRÉFET DU NORD SALUE L'ENGAGEMENT DE CES POLICIERS



Jean-François Cordet, préfet du Nord, participera ce vendredi 12 décembre à la cérémonie organisée à l'occasion du 70^e anniversaire de la création des compagnies républicaines de sécurité (CRS). Il saluera l'engagement professionnel et personnel de ces policiers.

Les compagnies républicaines de sécurité ont été créées par un décret du 8 décembre 1944 du gouvernement provisoire de la République française, dirigé par le général de Gaulle, pour rétablir la légalité républicaine.

Les compagnies républicaines de sécurité composées d'unités mobiles de police forment la réserve générale de la police nationale. Employées sur tout le territoire pour le maintien de l'ordre public ou pour assurer des missions de surveillance et de sécurisation, elles peuvent être appelées également pour porter aide et assistance aux populations en cas de sinistres graves ou de calamité publique. Elles répondent à une double exigence de mobilité et de disponibilité qui se traduit par la capacité de toute unité à être rassemblée, équipée et mise en mouvement à tout instant, dans les délais les plus brefs et pour les destinations les plus variées, d'où la nécessaire autonomie d'organisation et de fonctionnement.

La Direction zonale CRS Nord (DZCRS) est implantée à Lambersart depuis 1957. Son ressort s'étend sur les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie. Elle est composée de 5 compagnies de service général (2 à Lambersart, 1 à Saint-Omer, 1 à Béthune et 1 à Saint-Quentin), d'une compagnie autoroutière CRS basée à Lezennes, un détachement autoroutier basé à Godewaersvelde et d'une unité motocycliste zonale basée à Lambersart et Saint-Quentin. Elle compte plus de 1 200 personnels de tous corps et de tous grades.

Les missions de unités de service général recouvrent des domaines variés, comme les maintiens et services d'ordre, la lutte contre la délinquance, les violences urbaines et l'immigration clandestine. La CRS autoroutière Nord - Pas-de-Calais a pour mission d'assurer de façon permanente la surveillance et le contrôle dans les deux sens de circulation de plus de 850 kilomètres d'autoroute non concédée, dont 500 kilomètres se situent dans le département du Nord. C'est la plus grosse structure linéaire de police routière de France. L'unité motocycliste zonale participe, quant à elle, à diverses missions de surveillance préventive et répressive notamment en matière de circulation routière.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr